

démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LES WALLISIENS A WALLIS ET FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

JEAN-LOUIS RALLU

(INED-France)

A Wallis et Futuna (1), le recensement de 1976 a dénombré 8 995 Wallisiens (2) qui représentent 98 % de la population de ces îles, constituée pour le reste principalement d'Européens. Une population des Wallisiens s'est d'autre part développée en Nouvelle-Calédonie par migration vers cette terre, principalement à partir de 1950 et par reproduction, sur place, du groupe immigré. En Nouvelle-Calédonie, les Wallisiens forment une sous-population qui comptait 9 571 personnes en 1976 et représente 7,2 % de la population totale. Une migration importante et une natalité forte au lieu d'arrivée font donc que les Wallisiens sont maintenant plus nombreux en Nouvelle-Calédonie que dans les îles d'origine (non compris les 1 000 Wallisiens recensés au Vanuatu en 1979) : aux âges adultes, pour chacun des deux sexes, grâce à l'apport migratoire, et avant 20 ans en raison surtout des naissances de Wallisiens en Nouvelle-Calédonie. Le taux brut de natalité et la somme des naissances réduites des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie ont, jusqu'en 1978 (dernière année disponible), été supérieurs à ceux des Wallisiens à Wallis et Futuna et sont aussi les plus élevés de toutes les ethnies présentes en Nouvelle-Calédonie.

Nous essaierons de caractériser la population des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie, notamment par rapport à la population à Wallis et Futuna, pour comprendre sa particularité.

I. DELIMITATION ET COMPOSITION DE LA POPULATION

A Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie, les recensements retiennent le critère ethnique. Dans les deux endroits, l'absence de catégorie "métis" au recensement laisse plusieurs possibilités de déclaration aux métis ; cependant, ceux-ci sont encore peu nombreux vu qu'il y a toujours eu peu d'Européens à Wallis et Futuna et que la migration vers la Nouvelle-Calédonie est récente. Le critère ethnique semble donc bien délimiter la population. Le lieu de naissance, croisé avec le sexe, l'âge et l'ethnie, est un critère retenu dans les tabulations du recensement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. La comparaison de ces données avec les naissances de Wallisiens à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie fait apparaître une cohérence satisfaisante. L'ethnie serait donc bien déclarée ou, au moins, elle le serait identiquement au recensement et à l'état civil.

Pour les données d'état civil, nous disposons d'un classement des naissances selon l'âge de la mère, toutes catégories ethniques, à Wallis et Futuna (3). La faible proportion de non-Wallisiens (2 % des femmes en âge fécond) nous permet d'utiliser les taux calculés pour l'ensemble de la population pour représenter la fécondité des Wallisiens.

(1) Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie sont des îles du Pacifique.

(2) Ici, ce terme regroupe Wallisiens et Futuniens.

(3) Source : Données démographiques des îles Wallis et Futuna. J. P. Colliez, INSEE

En Nouvelle-Calédonie, à partir de 1975, les naissances sont classées par catégorie ethnique de la mère. Une forte baisse de la fécondité des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie étant apparue à partir de 1976, nous avons classé nous-mêmes les naissances des années 1972 à 1974 pour comparer la fécondité dans les deux lieux avant la baisse en Nouvelle-Calédonie. Les actes de naissance de cette période ne mentionnant pas de critère ethnique mais les noms, dates et lieux de naissance des parents, nous avons retenu les naissances issues de femmes wallisiennes par le nom (4) nées à Wallis et Futuna. Nous avons, ainsi, délaissé des naissances issues de femmes wallisiennes nées en Nouvelle-Calédonie. Il en résulte, pour la période 1972-1974, une sous-estimation importante du taux à 15-19 ans, mais très faible à 20-24 ans.

Le classement des femmes accouchées par ethnie ou par lieu de naissance fait apparaître le caractère composite, vis-à-vis du lieu de naissance, de la population des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie, caractère qui s'accroîtra et s'étendra à tous les âges de reproduction, à l'avenir. Par la variable lieu de naissance, la population des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie commence à se distinguer de la population des îles d'origine. Ainsi, il sera utile à l'avenir d'avoir un classement des naissances selon l'ethnie de la mère croisée avec son lieu de naissance. Il sera alors possible (le même classement de la population étant disponible au recensement) de calculer des taux pour les diverses populations : migrants et nés sur place - dont le comportement fécond peut ne pas être identique - et de comparer leur fécondité avec celle des Wallisiens restés à Wallis et Futuna (jusqu'au recensement de 1976, il semble qu'il y ait eu peu de retours de femmes mariées, migrantes ou nées en Nouvelle-Calédonie, vers les îles d'origine - ce qui est aussi un facteur de distinction des deux populations).

II. STRUCTURE DE LA POPULATION

Les structures des deux populations étaient différentes vis-à-vis de l'âge et de l'état matrimonial ; ce problème est résolu par la possibilité de calculer des taux par groupes d'âges quinquennaux.

Par contre, la différence de structure selon l'état matrimonial est importante (tableau 1). Les mariées sont beaucoup plus nombreuses dans la population en Nouvelle-Calédonie qu'à Wallis et Futuna, ce à tous les âges et plus particulièrement aux âges jeunes. La baisse des proportions de mariées à 15-19 et 20-24 ans, entre 1969 et 1976, en Nouvelle-Calédonie, est due à l'arrivée à ces âges de femmes nées en Nouvelle-Calédonie ; antérieurement, la population à ces âges était principalement constituée de migrantes souvent mariées. En effet, la migration a d'abord été le fait de couples mariés et d'hommes célibataires, comme cela apparaît d'après les rapports de masculinité selon l'état matrimonial aux divers recensements (tableau 2). Cette différence de structure, notamment en 1969 et telle qu'on peut la supposer antérieurement, explique sans doute les niveaux très élevés (10 enfants par femme) de la fécondité générale des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie observés du début de la migration jusqu'à la fin des années 1960.

III. FECONDITE GENERALE ET LEGITIME

Pour la période 1972-1974, la somme des naissances réduites (tableau 3a)

(4) Le nom permet d'éliminer quelques Européennes.

pour les Wallisiens en Nouvelle-Calédonie était de 8,98 enfants par femme contre 5,82 à Wallis et Futuna, et encore de 6,88 enfants par femme contre 6,12 pour la période 1974-1978, soit une fécondité, en Nouvelle-Calédonie, supérieure de 54 % et de 11 % pour les deux périodes respectivement.

Pour éliminer le rôle de la structure par état matrimonial, nous avons calculé des taux de fécondité légitime par âge (à défaut de pouvoir calculer des taux par durée de mariage) en rapportant les naissances légitimes aux femmes mariées, en Nouvelle-Calédonie et, en l'absence de renseignements sur la légitimité, en rapportant l'ensemble des naissances aux femmes mariées, à Wallis et Futuna.

La descendance d'une femme mariée à 20 ans (5) (tableau 3b) paraît être, en 1972-1974, de 9,6 enfants pour les Wallisiennes en Nouvelle-Calédonie, contre 10,6 à Wallis et Futuna et, en 1974-1978, de 7,2 enfants contre toujours 10,6 soit une fécondité légitime, en Nouvelle-Calédonie, inférieure de 9 % et de 32 % respectivement pour les deux périodes. Pour la période 1972-1974, une proportion de naissances illégitimes de 9 % (6) à Wallis et Futuna rendrait la fécondité égale dans les deux lieux. A cette date, la migration des Wallisiens vers la Nouvelle-Calédonie, encore récente et toujours alimentée de nouveaux migrants, n'aurait pas encore fait baisser de façon importante la fécondité des Wallisiens de Nouvelle-Calédonie. La baisse enregistrée en Nouvelle-Calédonie en 1974-1978, en relation avec la crise économique, n'a pas d'équivalent à Wallis et Futuna. Une baisse semblable est observée chez les Tahitiens et les autres ethnies, sauf les Mélanésiens vivant en grande majorité dans les réserves.

Ainsi, la population des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie s'est d'abord comportée, dans le domaine de la fécondité, comme la population d'origine à Wallis et Futuna dont elle commence actuellement à se distinguer à l'occasion d'un événement conjoncturel.

Cette baisse récente et forte à tous les âges de 20 à 49 ans de la fécondité des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie ne doit pas faire oublier, vu les ressources des îles Wallis et Futuna, que la migration vers la Nouvelle-Calédonie et notamment Nouméa (le milieu urbain voisin, à l'échelle du Pacifique) a rendu possible plus longtemps le maintien d'une forte fécondité des Wallisiens, provoquant un accroissement de cette population supérieur à ce qu'on aurait observé en l'absence de migration.

IV. CONCLUSION

Les données sur la population des Wallisiens, définie par le critère ethnique, apparaissent utilement complétées par le croisement de l'ethnie avec le lieu de naissance et l'âge pour préciser la composition de la population,

(5) Somme des taux de fécondité légitime par âge à partir de 20 ans. Le calcul est justifié si on peut supposer, comme ici, que la fécondité est naturelle.

(6) L'application aux Wallisiens de Wallis des taux de fécondité illégitime calculés pour les Wallisiens de Nouvelle-Calédonie conduit, vu les effectifs de célibataires à Wallis, à des proportions de naissances illégitimes importantes et qui paraissent peu réalistes pour une population rurale vivant en étroite relation à la mission. Cependant si la fécondité illégitime à Wallis est sans doute moins importante qu'en Nouvelle-Calédonie, elle peut ne pas être inexistante pour autant.

notamment en Nouvelle-Calédonie.

La mesure des différences de structure des deux populations des Wallisiens, à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie, selon l'âge et l'état matrimonial (à l'avenir aussi selon le lieu de naissance), a permis de comprendre les particularités de la population des Wallisiens en Nouvelle-Calédonie et fait apparaître leur différenciation naissante par rapport à la population restée à Wallis et Futuna.

TABLEAU 1 : PROPORTIONS DE "MARIÉES" POUR 100 FEMMES TOUTS ETATS MATRIMONIAUX AUX RECENSEMENTS DE 1969 ET 1976. WALLISIENS A WALLIS ET FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALEDONIE

: Age :	1969		1976	
	: A Wallis et Futuna	: En Nouvelle-Calédonie	: A Wallis et Futuna	: En Nouvelle-Calédonie
: 15 ans :	6,7	24,7	7,8	8,5
: 20 ans :	35,4	66,4	42,1	57,0
: 25 ans :	54,0	74,5	58,8	83,0
: 30 ans :	65,2	88,1	65,6	80,9
: 35 ans :	72,9	85,5	65,8	86,6
: 40 ans :	71,6	81,7	63,7	81,4
: 45 ans :	81,9	85,1	72,0	86,0

TABLEAU 2 : RAPPORTS DE MASCULINITE (NOMBRE D'HOMMES POUR 100 FEMMES AGES DE 15 ANS ET PLUS)

: Recen- sements :	Célibataires		Mariés	
	: Wallis et Futuna	: Nouvelle-Calédonie	: Wallis et Futuna	: Nouvelle-Calédonie
: 1956 :		796		114
: 1963 :		297		96
: 1969 :	95	222	99	104
: 1976 :	102	135	99	94

TABLEAU 3 a : TAUX DE FECONDITE GENERALE DES WALLISIENS A WALLIS ET FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALEDONIE (p. 1000)

: Age :	1972-1974		1974-1978	
	: Wallis et Futuna	: Nouvelle-Calédonie	: Wallis et Futuna	: Nouvelle-Calédonie
: 15-19 *:	53	67	44	71
: 20-24 *:	204	428	238	347
: 25-29 *:	321	484	331	366
: 30-34 *:	270	401	293	305
: 35-39 *:	188	255	204	199
: 40-44 *:	110	140	109	86
: 45-49 *:	17	20	4	2
: S.N.R. :				
: (a) :				
: (naissances par femmes)				
: :	5,82	8,98	6,12	6,88
: (a) Somme des naissances réduites ; * = ans.				

TABLEAU 3 b : TAUX DE FECONDITE LEGITIME PAR AGE DES WALLISIENS A WALLIS ET FUTUNA ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 1000)

: Age :	1972-1974		1974-1976	
	: Wallis et Futuna :	: Nouvelle-Calédonie :	: Wallis et Futuna :	: Nouvelle-Calédonie :
: 15-19 *:	752	373	568	605
: 20-24 *:	553	583	569	458
: 25-29 *:	606	498	574	356
: 30-34 *:	449	406	470	308
: 35-39 *:	298	256	318	213
: 40-44 *:	182	151	177	94
: 45-49 *:	24	23	6	2
: Descen-:				
: dance :				
: d'une femme mariée à 20 ans :				
: (naissances par femme) :				
: :	10,6	9,6	10,6	7,2
: * = ans				